Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

AKIO est une entreprise qui se consacre au développement et à la fourniture de services de plateforme SaaS destinés aux centres d'appels et aux services clients.

La direction de l'entreprise a mis en place un système de sécurité de l'information pour améliorer le système de gestion de l'information.

Ce système est basé sur les règles ci-dessous:

- AKIO s'engage à respecter l'ensemble des exigences légales règlementaires et contractuelles applicables, notamment en matière de protection des données personnelles, de propriété intellectuelle, ainsi que l'obligation spécifiques. Toute manipulation traitement stockage ou transfert d'information doit être effectué en conformité avec ces exigences.
- AKIO s'engage à exercer dans le respect de toute les obligations relatives à la sécurité de l'information, incluant les normes en vigueur, les clauses contractuelles de sécurité, ainsi que des exigences sectorielles spécifiques.
- AKIO, veille à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité (CID) des informations qu'elle gère. Cette exigence s'applique à l'ensemble du personnel, des partenaires, dans les projets développés par l'organisation. Des mesures de sécurité appropriées proportionnées aux risques identifiés, sont mises en œuvre afin d'assurer cette protection.
- AKIO, met en œuvre une stratégie de continuité d'activité pour faire face aux situations imprévues ou incontrôlés (catastrophe naturelles, cyberattaques, pannes majeures, etc.). Cela comprend l'élaboration, mise en œuvre et le test régulier de plans de continuité et de reprise d'activité (PCA/PRA) visant à assurer la résilience des opérations critiques.
- AKIO, veille à ce que les services externalisés ou fournis par des tiers respectent les mêmes exigences de confidentialité, intégrité et disponibilité (CID) que celles définies en interne. Les relations avec les fournisseurs incluent des clauses de sécurité explicites et sont soumises à des contrôles réguliers pour s'assurer de leur conformité.
- AKIO, s'engage à fournir des ressources nécessaires, tant humain que techniques, pour concevoir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer les Système de Management de Sécurité de l'information (SMSI).
- AKIO, s'engage également à effectuer des revues régulières du système, à analyser les résultats, et à prendre les mesures correctives et préventives nécessaires pour garantir une amélioration continue de la sécurité de l'information.
- Des programmes de formation et de sensibilisation à la sécurité de l'information seront élaborés et mise en œuvre de manière continue. Ces programmes visent à renforcer les compétences des collaborateurs et à garantir que chacun comprend ses responsabilités en matière de sécurité, contribuant ainsi au bon fonctionnement du SMSI et à la sécurité globale de l'organisation.
- Toute personne est consciente de l'importance d'appliquer correctement les directives du PSSI. En cas de non-respect des obligations, des mesures disciplinaires pourront être engagés contre les contrevenants.

- AKIO, veille à se conformer pleinement aux exigences de la norme ISO/IEC 27001:2022, en intégrant ses principes dans l'ensemble de ses processus de gouvernance de sécurité.

Signé :

Patrick GIUDICELLI

Président

Historique des modifications

Révision (Rév)	Date de Changement	Description	Préparé par :	Révisé par :	Approuvé par :
1.0	02/01/2022	Préparation initiale du document	DSI	DSI	DSI
2.0	09/06/2022	Mise à jour	DSI	DSI	DSI
3.0	29/04/2025	Migration vers la version ISO 27001 :2022	DQ	DSI	DSI